

CSA - Action Régionale dans l'Hexagone 30 janvier 2024

Au programme de ce Comité Social

1. Passage en revue des Documents d'Organisation des divisions Services	1
DIRIF/Services	
DIRN/Services	
DIRSE/Services	
DIRO/Services	
DIRNE/Services	
DIRCE/Services	
DIRSO/Services	
2. Situation particulière du Centre Météorologique de Corse	
3. Point Jeux Olympiques	
4. Vacations portefeuilles	

1. Passage en revue des Documents d'Organisation des divisions Services

En introduction, la Direction rappelle que des concertations locales ont eu lieu pour définir l'organisation de chaque division Services : réunions de services, GCL dans certaines régions, échanges informels avec les représentants locaux du personnel, etc.

Sont également rappelés les 3 grands axes du protocole social : « pas d'astreinte pour les prévisionnistes en vacations postées », étude d'un « renfort systématique du poste de nuit » et « examen […] d'un décalage de l'horaire de la prise de poste des MC au-delà de 6h45 ».

Ci-dessous le tableau de synthèse des nouveaux effectifs cibles en DIR intégrant les 7 ETP supplémentaires garantis par le protocole.

	DIRIF	DIRN	DIRNE	DIRCE	DIRSE	DIRSO	DIRO
CPR	10	12	12	11	15	16	15
MC	11	11	18	18	15	16	17
Utilisation de la marge d'ETP supplémentaires (cf. protocole	+1 CPR	+ 1 CPR	+ 1 CPR	+1 MC	-	+ 2 CPR	+ 1 CPR

Sur le point précis de l'horaire de la prise de poste des MC, les représentants du personnel ont le sentiment que les concertations locales étaient biaisées dans certaines DIR : l'horaire de 6h45 aurait été présentée comme un préalable à la négociation, et cela sans étude précise des charges de travail des MC en début de vacation.

La Direction rappelle que l'horaire de 06h45 est un « objectif », un « chemin à atteindre » pour limiter la pénibilité, mais pas nécessairement à court terme.

Par ailleurs, les représentants du personnel notent que les durées des vacations des MC sont parfois raccourcies à 11h (voire 10h30) au lieu de 12. Il existe un risque de perte d'attractivité du poste, le nombre nécessairement réduit de jours libres se rapprochant peu à peu de certains rythmes de travail en HB (sachant que l'attractivité des postes MC est par ailleurs déjà bien entamée avec les conséquences de 3P...).

DIRIF/Services

Le document d'organisation présenté fait suite à une longue phase de concertation précédant et suivant la signature du protocole d'accord national entre la direction et les organisations syndicales de l'Etablissement, via des échanges informels entre DIRIF/D, les encadrants de Services, les représentants du personnel, te les personnels (réunions de service).

Le renfort de nuit est systématisé (par des CPR ou des MC H24). Le renfort les jours ouvrés est organisé sous la forme de vacations back-office (avec une bascule vers des activités portefeuilles si le renfort n'est pas activé). Le renfort les jours fériés et de week-end repose sur l'appel à des vacations exceptionnelles au volontariat. Le début des vacations MC reste à ce stade fixé à 6h15. Petite particularité : les agents ont la possibilité - s'ils le souhaitent - de réduire la durée de la vacation back-office à 10h au lieu de 12 (si le renfort n'est pas activé).

La CFDT-Météo revendique une nouvelle fois la création d'un second poste d'adjoint à DIRIF/Services. La charge de travail des deux encadrants actuels est très importante, et il semble compliqué que l'équipe des MC et CPR puisse absorber la totalité des activités portefeuilles déléguées.

DIRN/Services

Le renfort est systématisé toute l'année (nuits comme jours). Une partie des activités portefeuilles devra être réalisée pendant les vacations de renfort lorsque la situation météorologique le permettra.

Une saisonnalité existe sur l'activité MC, avec 1 poste en été et 2 postes en hiver. Cela a conduit à demander un ETP supplémentaire pour assurer une marge de manœuvre en hiver, et conserver une activité minimale en horaire de bureau.

Le début des vacations MC est fixé à 6h30, et fait suite à « une décision collective » préalable au protocole.

DIRSE/Services

Une nouvelle organisation sera testée entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, avec notamment des renforts de nuits assurés par les MC. Mais cela nécessite que les MC étendent leur périmètre d'expertise à l'ensemble de la DIR. Le reste de l'année (1^{er} octobre – 30 avril) le renfort de nuit est systématiquement assuré par un CPR.

La prise de poste des MC se fera à 7h au lieu de 5h45 à partir du 1^{er} mai, avec une reprise des tâches de début de vacation. La perte financière liée à la fin du quart d'heure bonifié (1200 à 1500 euros par agent par an) serait partiellement « compensée » pour la plupart des agents par la prime de nuits (1000 euros à partir de 5 nuits). La CFDT-Météo note que cela revient à mettre fin à une pénibilité pour la remplacer par une autre.

DIRSE/D a une considération particulière des activités des agents au cours de la vacation, il indique : « il ne faudrait pas que les agents soient payés à ne rien faire ».

Un bilan sur cette organisation et les horaires sera effectué à l'issue de cette expérimentation à l'automne, afin de préparer la VH 2024/2025. Le document d'organisation sera donc à réétudier à ce moment là.

Pour l'organisation future du CMC et du CMAS, DIRSE/D précise que pour l'instant l'organisation mise en place n'est pas modifiée jusqu'à l'automne 2024 (début de vacation à 5h45, durée de 12h, renfort par vacation bonifiée si besoin). Des discussions auront lieu en février avec les agents de la Corse pour discuter de leur future organisation - cf. ci-après -.

DIRO/Services

Le renfort du poste CPR est systématisé toute l'année, avec une participation des MC notamment l'été lorsque les CPR sont sollicités pour les feux de forêts.

Durant la phase de transition, et tant que les contraintes de productions peuvent l'imposer, l'heure de prise de vacations des MC pourra être maintenue à 5h45. Néanmoins, « l'objectif est d'homogénéiser à terme les débuts de vacations autour de 6h45 ou 7h ».

A noter que les bilans sont très élevés et qu'il est difficile dans ce contexte d'effectuer des vacations portefeuilles.

DIRNE/Services

Des échanges ont eu lieu lors des GCL et des réunions de service. L'organisation cible est visée pour septembre 2024.

Les retours d'expérience montrent le besoin de maintenir davantage de vacations de prévision conseil que prévu initialement, et cela au moins jusqu'à la fin de la VH 2024-2025.

Le TROED cible est désormais 12 CPR et 18 MC (avec un MC en surnombre dans un premier temps pour permettre d'assurer les vacations supplémentaires).

Le début des vacations MC est fixé à 6h45, les agents perdant donc le quart d'heure bonifié. DIRNE/D assure que cet horaire ainsi que la durée de vacation raccourcie fait suite à une consultation des agents ayant nécessité un arbitrage.

Au cours de la VH actuelle, une expérimentation a été menée en renforçant les postes MC lors des situations à forts enjeux par le recours à une vacation exceptionnelle au volontariat.

DIRCE/Services

La concertation a pris la forme de propositions en ligne sous confluence, suivies de réunions d'échanges au sein de la division Services et du CMAN, puis d'un GCL.

Le renfort au poste CPR est systématique, la vacation de renfort basculant sur des activités portefeuilles en cas de situation météorologique calme (l'agent ayant alors même la possibilité la veille, à sa main, d'annuler sa vacation). Le renfort de nuit est effectué par les MC.

Les débuts de vacations des MC sont portés à 6h45 dans leur ensemble. Les représentants du personnel auraient préféré des débuts de vacations différenciés selon les postes et la charge de travail associée. Ils soulignent également la pénibilité d'un enchaînement de vacations de nuit, de vacations de jours commençant à 05h45 et des journées de bureau.

A noter que la saisonnalité est également bien présente dans cette région (4 postes MC en hiver, 2 en été).

Concernant le Centre Météorologique des Alpes du Nord, et conformément aux positions exprimées par les agents, le début de vacation est maintenu à 5h45, et la fin de vacation en été reste à 17h45.

DIRSO/Services

La concertation s'est déroulée via deux GCL et une réunion de service.

Là aussi le renfort au CPR est systématique, assuré par des CPR ou des MC. Sont distinguées les vacations de renfort du CPR assurées par un CPR (RCPR : Renfort CPR) et celles assurées par un MC (SCPR : Soutien CPR), les activités de renfort apportées par un MC étant un sous-ensemble de celles assurées par un CPR.

A ce stade, il n'est pas envisagé de décaler l'horaire de début de vacation à 06h45 en raison d'une production trop importante en début de journée.

Certains éléments devant être consolidés (ratio CPR / MC notamment), le document ne sera pas soumis au vote en l'état.

Suite à ces présentations, l'ensemble des documents d'organisation sont soumis au vote, excepté celui de la DIRSE (phase d'expérimentation) et celui de la DIRSO (encore à consolider).

Les représentants du personnel estiment que les concertations locales ont été plus ou moins abouties selon les régions (et cela dans un laps de temps très contraint).

Ils souhaitent que les concertations locales se poursuivent dans les prochains mois, pour pouvoir améliorer et consolider certains éléments, notamment les horaires de début de vacation dans les régions concernées par la fin du quart d'heure bonifié, mais aussi les modalités des renforts.

De nombreuses inconnues persistent également sur les modalités de la correction de la base ALPHA à l'avenir (dans l'attente des conclusions du Groupe de Travail mobilisé, le groupe Demaël/Calas), et sur la volumétrie des activités portefeuilles (là aussi un Groupe de Travail est mis en place).

Il est complexe de voter et de s'engager sur des documents qui semblent encore devoir évoluer dans les prochains mois. A l'opposé, une absence de vote contraindrait certaines divisions Services à évoluer sans cadre.

Après deux interruptions de séances, et suite à l'engagement de DSR/D que les concertations vont se poursuivre et que ces documents (considérés comme « transitoire ») seront réétudiés dans les prochains CSA, **les représentants du personnel s'abstiennent à l'unanimité.**

2. Situation particulière du Centre Météorologique de Corse

La CFDT-Météo porte la parole des 6 agents du CMC qui ont exprimé, dans leur situation particulière, le souhait de la mise en place d'une astreinte. Actuellement, la Direction a décidé de doubler systématiquement le poste de MC Corse par un Arrière-Guichet, de septembre à avril, et cela pèse sur les bilans. A l'opposé, l'appel à des renforts au volontariat par le biais de vacations exceptionnelles semble difficile à mettre en œuvre dans le cadre d'une si petite équipe.

La Direction répond qu'elle compte respecter strictement le protocole social et ne souhaite donc pas faire d'exception quant aux astreintes.

Néanmoins, il nous semble indispensable d'étudier cette situation plus en détail et avec des éléments plus complets (présentation des ETP cibles et réels, de l'organisation actuelle des vacations et des renforts, des bilans et de leur évolution, etc.).

Le sujet sera à nouveau à l'ordre du jour d'un prochain CSA.

3. Point Jeux Olympiques

Ce point sera plus longuement abordé lors du CSA-EP du 8 février prochain. Néanmoins, DSR/D partage les premiers éléments à sa disposition.

Sont tout d'abord soulignés les forts enjeux pour l'établissement.

Il est ensuite précisé que les effectifs des services concernés (certaines divisions Services, une partie de la DSI, l'Unité Médias, l'appui crise au COGIC, etc.) devront être suffisamment robustes pour absorber la charge de travail supplémentaire, assurer des renforts et faire face à d'éventuels congés maladies.

Les agents et services associés seront soumis à un certain nombre de contraintes pendant les JO: tâches de travail supplémentaires, reports ou limitation des congés pendant l'été, mise en place d'astreintes dans certains cas.

Des primes sont prévues pour soutenir les efforts des agents dans les services concernés.

La CFDT-Météo explique que les effectifs sont loin d'être « robustes » dans certaines divisions Services pourtant très exposées à l'impact des JO. Dans certaines DIR, le « sous-effectif » pour le travail « normal » sera de -3 pendant cette période.

Parfois, il existera un sous-effectif par rapport à la cible des effectifs prévus au TROED : ainsi à la DIRIF, suite à de nombreux départs à la retraite non remplacés ou insuffisamment anticipés, ous serons à -3. De plus, un agent sera détaché pour la prestation JO et deux sont susceptibles de participer au support au COGIC. Avant même de parler de renfort, la tenue même du poste CPR est incertaine.

L'Unité Médias connaît également des difficultés pour boucler les tableaux de services de l'été alors même que la sollicitation sera plus forte.

La Direction s'engage à mettre tout en œuvre pour trouver des solutions aux sous-effectifs (appel à VMR, sollicitations aux collègues partant en retraite, etc). Le temps presse.

La CFDT-Météo demande à ce que face à de telles situations, les priorités soient clairement établies entre le service d'exploitation, la prestation commerciale pour les JO et l'appui crise COGIC. Il est également nécessaire que la participation des agents au COGIC (représentant 0,2 ETP par agents) soit mieux prise en compte dans l'attribution des TROED et le recrutement.

4. Vacations portefeuilles.

Un Groupe de Travail « vacations portefeuilles » est en train d'être mis en place. La CFDT-Météo estime qu'en plus de lister l'ensemble des thématiques portefeuilles, il serait également intéressant d'estimer le temps nécessaire pour traiter les différentes thématiques afin de se faire une réelle idée de la charge de travail, et cela pour chaque région.